CONVENTION DE PRESTATIONS AIRBORNE



CONVENTION DE PRESTATIONS

CONDITIONS GENERALES

D'une part l'association A - CENTER domicilée au 106 boulevard Clemenceau, 59510 Hem (Département du Nord - 591, numéro d'identification R.N.A. W952005544, numéro de parution 20120003, représentée par con Président Monsieur Jean François BODET, Téléphone : 03 20 94 14 14 .

E-mail : apriormenceiser france @Brasil.com
Site internet : Tigle; Jewas all'Sommentestes com

Et d'autre part:

Nom:

SITIONST DE LABORICE

Prénom:

Philippes:

Le Pour 64 In Tour.

Le Allée du, Pine 34700 MONDONVILLE

Téléphone:

DE 1331.501.47

E-mail:

Philippes:

ANTICLE 40

ANTICLE 10

Les présentes conditions générales de la convention de prestations de l'association A - CENTER régissent

Les parties conviencent que leurs relations seront exclusivement régies par la présente convention, ais que le règlement intérieur et les statuts de l'association A - CENTER, que à reculsion de toute autre condition. Tout enservation ou commande effectuée augusée de l'association A - CENTER intéglique l'adhesion totale et sans aucune réserve aux présentes conditions générales et, éventuélement, aux conditions particulières ou spécifiques à une ou plusieurs prestations proposées aux afhérents.

ARTICLE 1-1

ARTIFILE 3-2

Toutes les pressions (seut découverte, stage de remise à niveau, saut d'entretien, saut de démonstration, sous commémorantif, meeting aérien, stage complex...) proposées aux achièrents de l'association A - CENTER ne sont valables que sur les zones exploitées de façon temporaire ou permanente par l'association A - CENTER.

A - CENTER.

ARTICLE 1-4
Les pretations proposées aux adhérents sont décrites et présentées avec la plus grande exactitude
possible. Touteffois, si des erreurs ou omissions se sont produites dans cette présentation, la responsabilité
de l'association A - CENTER ne pout être engagée.
Les illustrations, vidéos, photos... des prestations à l'appui du bexte et du discours n'entrent pas dans le
champ contractivel.

ARTICLE 1-6
Toutes les prestations sont valables un an à partir de la date de réservation.

ARTICLE 1-8 Les prix sont présentés en Euros (C) et s'entendent TTC.

ARTICLE 1-9

Les prix sont révisés périodiquement en fonction, notamment, de la variation des coûts du carburant, des taxes d'atterrissage et de toute autre charge variable.

ARTICLE 2-1

La réalisation de la prestation commandée (dans le cadre décrit par les articles 1-2/3/4) vaut acceptation des prix et descriptions des prestations proposées. Aucune réclamation ne sera prise en compte.

CLE